

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 15

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas, la table enfin. A quelle époque faut-il faire remonter la première table ?

— Je l'ignore. Je sais que les Grecs s'étendaient pour dîner sur des lits à peu près semblables à nos chaises longues. Les mets étaient servis sur des façons d'escabeaux. Les Romains ne modifièrent pas cet usage.

— Sous Charlemagne, les convives prenaient place sur des coussins. Ils avaient conservé les petits escabeaux antiques, incrustés de matières précieuses ou enrichis de sculptures.

— Tout cela ne me dit pas quand on adopta la vraie table, la table de chêne à quatre pieds ?

— Ce fut environ trois siècles après Charlemagne. La table, qui, jusqu'alors, avait été un meuble volant, un tabouret facile à déplacer, se transforma et devint la table massive dont vous parlez. En même temps que l'on adoptait cette nouvelle manière de manger, on changea les sièges. Les coussins furent remplacés par des bancs à dossier sculpté, et plus tard par des chaises.

— Avons-nous oublié quelque instrument ?

— Le couteau ?

— Le couteau est très ancien, aussi ancien que la guerre. Quant au couteau à charnière, il est d'invention plus récente. Nous avons tous vu au musée de Cluny ces modèles de couteau inventés par Eustache, qui leur a laissé son nom.

— La salière ?

— Olivier de la Marche nous apprend que chez les seigneurs, les bourgeois et les vilains de son temps, chaque convive mettait son sel à côté de lui, dans un morceau de pain découpé et creusé. Les gentilshommes fastueux, les rois avaient seuls des salières, qui étaient alors des œuvres d'art. Elles décoraient le milieu de la table. Les plus grands ciseleurs ne dédaignaient pas d'employer leur talent à la confection de ces belles salières. Benvenuto Cellini en fit une merveilleuse pour François I^{er}.

— La salière me fait penser au coquetier et me rappelle un document qui le concerne. Jusqu'au quinzième et au seizième siècles, le coquetier était un objet si rare qu'on n'avait pas encore songé à lui donner un nom. Il se trouve désigné, dans les inventaires, comme un *engin à mettre et à asseoir eufs*, ou bien une *chose d'argent à mettre l'euf*. C'est donc de la fin du seizième siècle ou du commencement du dix-septième que date le mot de « coquetier » et que l'usage de cet ustensile s'est généralisé.

(Bulletin français.)

René DELORME.

Cocardier et ses valets.

Lè valets à Cocardier ne vaillessont pas lo Pérou et l'étai 'na vretàblia misère d'avai dâi routés dinsè dein lo veladzo. N'avai pas d'caviès et dè fregat-sès que ne fissent et on n'étai sù dè rein avoué leu. S'on lè pregnai ein dzornâ, faillâi adé être quie po ne pas que robéyont, et âotrè la né, tant pî po cliâo que laissivont oquiè que dévant; assebin lè courtis et lè z'âbro fretai ein vayessont dâi grisès. Lè dzeins ein aviont poaire et n'ousâvont pas trâo lè tara-bustâ. Lo père Cocardier étai quâsu on brav'homme; mâ sè laissivè mettrè dein on sa à recoulons pè sè valets que tegniont dâo coté dè la mère qu'étai onna crouie bougressa et qu'avai su eindzaubliâ lo pourro homme quand l'irè valet, tandi que lli, la fenna, l'irè serveinta tsi lo menistrè. Lo gaillâ que n'étai qu'on bon benet, ma qu'avai bin oquiè, s'étai laissi eimbéguina coumeint on gros dâdou. Cé pourro vilho étai bin eimbétâ dè cein que sè z'einfants étiont dinsè; mâ lâi poivè rein et faillâi dzourè po avai la pé. L'avai cauquies bocons de terrain que l'arâi pu travaillé solet; mâ sa fenna n'avai jamé volliu sè se-

parâ dâi z'einfants et après lè z'avai mau élévâ, n'aviont bailli què dâi vaureins et l'allâvont à la dzornâ decé, delé, tsi cliâo que lè volliâvont. La mère qu'étai asse crouie què leu, lè z'anixâvè po déguenautsi su lè z'autrès dzeins dâo fruit âo bin dâo jardinadzo.

Onna né qu'on avai fé onna rafliâie dè tchoux dein lo courti d'on bon païsan, dè suite on aqchenâ lè valets à Cocardier dè cliâ pararda et lo pourro robâ s'hazardè à allâ tsi leu, kâ l'étai furieu.

Trâovè lo père solet.

— On a robâ sta né dein mon courti, se lâi fâ; ti mè tchoux sont quasu lavi, que ne restè perein què lè crouio, et on m'a de que l'irè voutrè valets; ve-gné vairè...

— Vo ditès que ne restè perein què lè crouio, repond Cocardier ein copeint lo subliet aô païsan ?

— Rein què lè tot croio; ti lè bio sont via !

— Oh bin vo repondo que n'est pas mè valets, kâ po leu, n'ein n'ariont min laissi !

Après les représentations de la *Biche au bois*, qui ont mis en scène tant de personnages divers, tant de costumes brillants, donnons un rapide coup d'œil dans une loge d'artiste.

La chambre est petite, l'ameublement des plus simples : Une armoire en bois blanc, deux chaises de paille, une glace éclairée par un bec de gaz et une petite table servant de toilette. Sur celle-ci sont étalés ces nombreux objets qui servent à « faire une figure ». Du cold-cream, un pot de rouge pour les joues, un bâton de carmin pour les lèvres, un paquet de veloutine avec sa houpette, une patte de lièvre pour fondre les nuances, un crayon à sourcils, une brosse à noircir les cils, un chiffon de flanelle pour le brillant des ongles, un flacon pour le rafermissement des chairs, etc., etc.

La comédienne arrive ; l'armoire s'ouvre et bientôt s'étalent les diverses parties du costume ; les souliers de satin, les bas de soie à jour, les jupons de mousseline, le cotillon rose et le corsage bleu. Alors elle se déshabille, fait sa tête, met son costume et court sur la scène regarder par le trou du rideau ce public qui doit bientôt l'applaudir.

Des messieurs admis dans les coulisses sous prétexte de surveillance administrative, de mesures de précautions, ou d'une commission à faire à telle personne qui ne se trouve pas là, entourent l'artiste qui frissonne gracieusement sous son corsage léger et décolleté : « Vous êtes bien jolie ce soir ! — Votre costume est ravissant ! » et autres banalités qu'elle écoute de l'oreille droite et laisse immédiatement échapper par l'oreille gauche.

Enfin le rideau se lève, la rampe et le lustre redoublent de clarté, les actes se succèdent, les applaudissements éclatent; puis le rideau retombe jusqu'au lendemain ; la foule s'écoule, et comédiens et comédiennes disparaissent les uns après les autres enveloppés de leurs manteaux.

Tout rentre dans le silence, on n'entend plus sur

la scène ou dans les loges d'artistes que les pas du concierge qui éteint les becs de gaz, baille et dit à demi-voix : « Ouf ! ça pue-t-il toutes ces odeurs ! »

Nous venons d'entendre raconter l'anecdote suivante relative au jugement d'un voleur incorrigible, et dont l'attitude effrontée devant le tribunal criminel a frappé tout le monde.

On fait entrer un témoin d'origine allemande. A la première question qu'on lui adresse, et tel qu'un ressort qu'on décroche, il débite avec une volubilité incroyable tout ce qui lui revient en mémoire à la charge du coupable.

Mais comme messieurs les juges ne comprennent pas l'idiôme germanique, le président prie le témoin d'interrompre pendant un quart d'heure, en attendant l'arrivée d'un interprète que l'huissier s'en va requérir.

Mais le témoin, qui ne sait pas un mot de français, va toujours son train.

Seconde et troisième tentative du président ; rien n'y fait : le ressort est décroché.

Le prévenu, qui sait l'allemand, lui, et n'est point charmé d'entendre une telle argumentation, se lève furieux et crie au témoin d'un ton où perce une arrogance inouïe :

Der Herr Präsident sagt du sollst dein Maul halten bis ein viertel Stunde.

Traduction littérale : « M. le président dit que tu dois taire ta gueule pendant un quart d'heure. »

Les économies du pape. — Léon XIII ne laisse, paraît-il, échapper aucune occasion de réaliser des économies dans le budget pontifical. Il se promenait dernièrement dans le jardin potager du Vatican, où le feuillage des pois trace des sillons de verdure sur le terrain ensoleillé. Un vieux horticulteur piquait, à ce moment-là, des salades dans une plate-bande.

— Eh ! bonjour, l'ami, lui dit le pape, je vois que vous travaillez toujours, mais je n'ai jamais su au juste ce que devenaient les légumes que vous récoltez.

— Sainteté, répondit ce pauvre paysan ahuri, ce sont les chanoines et les prélats qui en profitent.

— Ah ! vraiment ! et de quel droit ?

— Je n'en sais rien, Sainteté. Mais il y a longtemps que c'est comme ça.

Léon XIII jeta un coup d'œil autour de lui et jugea rapidement de l'importance du produit que les monsignori absorbaient par droit d'abus.

— Mon ami, lui dit-il, demain vous enverrez à Campo di Fiori tout ce qui est vendable, et vous ferez de même les jours suivants.

— Comme vous voudrez, Sainteté. Mais que dirai-je lorsque Son Em. X... me fera demander les primeurs dont il raffole, par exemple ces deux artichauts que voilà et que depuis deux jours il observe amoureuxment ?

— Tu lui diras que s'il les veut, il aille les acheter à Campo di Fiori.

Et voilà comment dorénavant, protestants et libres penseurs pourront, moyennant quelques baïoques, manger les laitues et les céleris du pape, à la barbe de Leurs Eminences.

Le mot de l'énigme publiée dans le précédent numéro est : **Etriers**. Le gagnant désigné par le sort est M. Félix Conod, à Lausanne. — Un de nos abonnés nous fait observer que la prime reste presque toujours à Lausanne. Hélas ! nous n'y pouvons rien ; le tirage au sort se fait de la manière la plus impartiale, et il est facile de comprendre que Lausanne, comptant six cents abonnés au *Conteur*, cette ville doit avoir plus de chances que les localités où les abonnés sont moins nombreux. — Espérons que le tour de chacun viendra.

Cela dit, voici une nouvelle énigme. — Prime : 100 cartes de visite.

Pour se garantir des filous,
Souvent on me met en usage,
L'avare, ainsi que le jaloux,
De son bonheur me croit le gage.
Si je fais quelque fâcheux tour,
Je suis aussi fort nécessaire,
Soit dans les mystères d'amour,
Soit dans la plus secrète affaire.
Je trouve partout de l'emploi ;
A me connaître l'on s'applique,
Et jamais personne sans moi
Ne pourrait savoir la musique.

Opéra. — Nous apprenons que M. Gaillard se propose de nous donner une série de représentations d'opéra, qui s'ouvrira dans le courant du mois. Nous aurons le plaisir d'y retrouver des artistes déjà connus de notre public et d'un mérite incontestable. Qu'il nous suffise de rappeler les noms aimés de MM. Valdéo et Flachet. On nous assure du reste que la troupe est excellente et que les costumes seront irréprochables au point de vue de la richesse et du bon goût. Puisse cette nouvelle entreprise réussir et compenser, pour M. Gaillard, le maigre résultat de la dernière campagne, à laquelle il a cependant mis tant de soins et de dévouement.

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Direction de M. A. Gaillard.

Mardi 15 avril 1879.

Représentation d'adieu de M. E. Vaslin avec le bienveillant concours de M. et Mme Gaillard ; M. Gennetier. — M^{mes} Fleury, Delby, Joissant et Clotilde.

Les Deux Ménages,

Comédie en 3 actes du Théâtre-Français.

Le Post-Scriptum,

Comédie en 1 acte de E. Augier.

Madame est couchée,

Vaudeville en un acte.

On commencera à 8 heures.